

UA	ZONE URBAINE CENTRE
UA1	Situé en zone inondable à la fois du PPI

UB	ZONE URBAINE EXTENSIONS LES PLUS RECENTES
UB1	Secteur situé en zone inondable à la fois du PPI
UBc	Secteur désigné notamment à l'habbergement de tourisme/loisirs...
UBep	Secteur désigné aux équipements collectifs tels que sports, loisirs...

UC	ZONE URBAINE - HAMEAUX ET SECTEURS URBAINS DIFRUS
-----------	--

UE	ZONE URBAINE RESERVE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
UEa	Secteur permettant au surplus des activités sports/loisirs
UEc	Concurrencé par le site nucléaire
UEc4	Concurrencé par le site nucléaire, situé en zone inondable à la fois très fort du PPI

AU	ZONE A URBANISER
AU ap	Secteur désigné aux équipements collectifs tels que sports, loisirs...

AUE	ZONE A URBANISER RESERVE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
------------	---

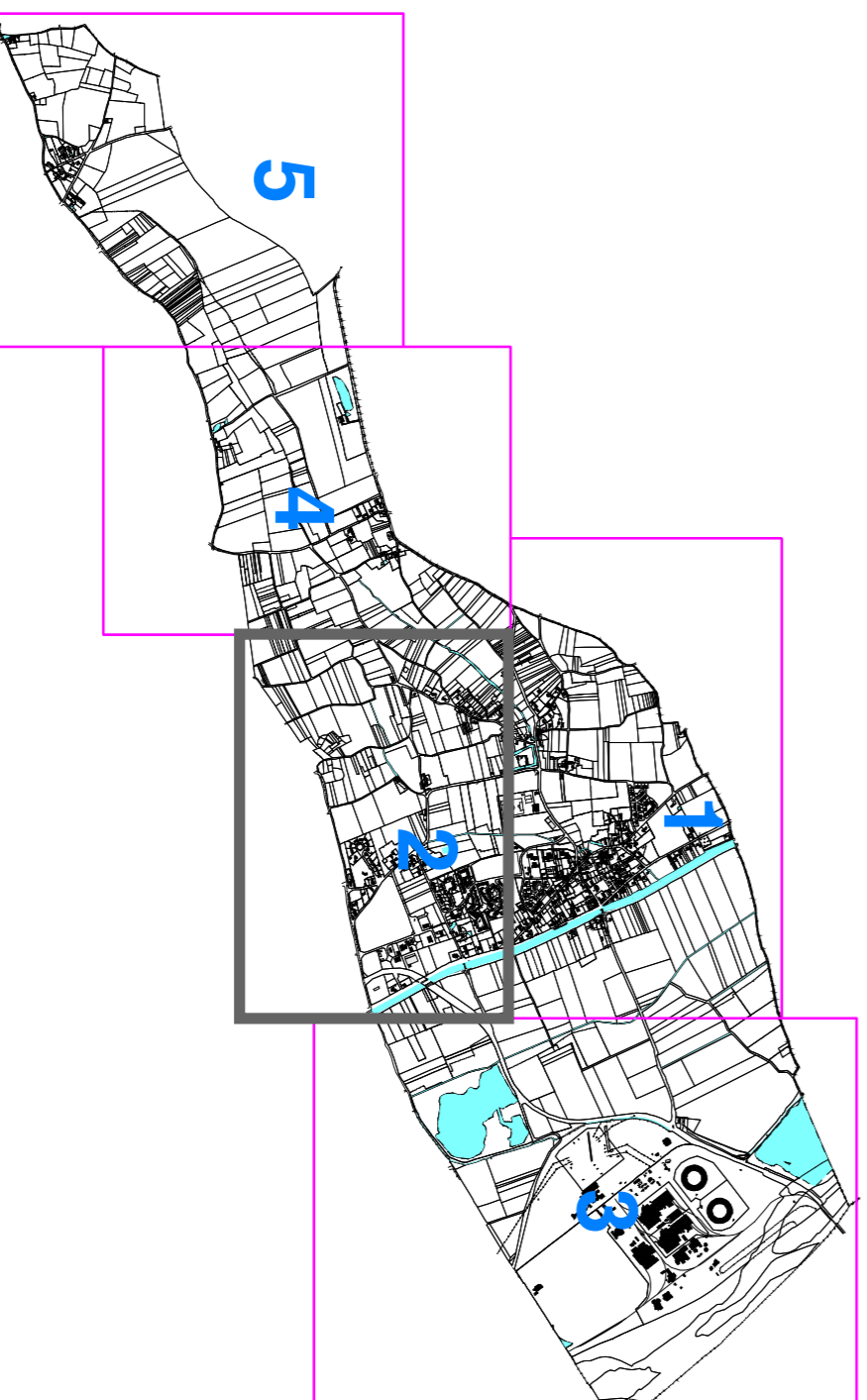
A	ZONE AGRICOLE
A1 - A3 - A4	Situés en zone inondable à la fois faible, fort et très fort du PPI

N	ZONE NATURELLE ET FORSTIERE
Na	Secteur bâti où les constructions sont admissibles
Nb	Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension... admis
Nb1 - Nb3 - Nb4	Sous secteurs de Nb situés en zone inondable à la fois faible, moyen ou très fort du PPI
Nd	Secteur de loisir
N4	Secteur situé en zone inondable à la fois très fort du PPI

Département du Cher

BELLEVILLE-SUR-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME



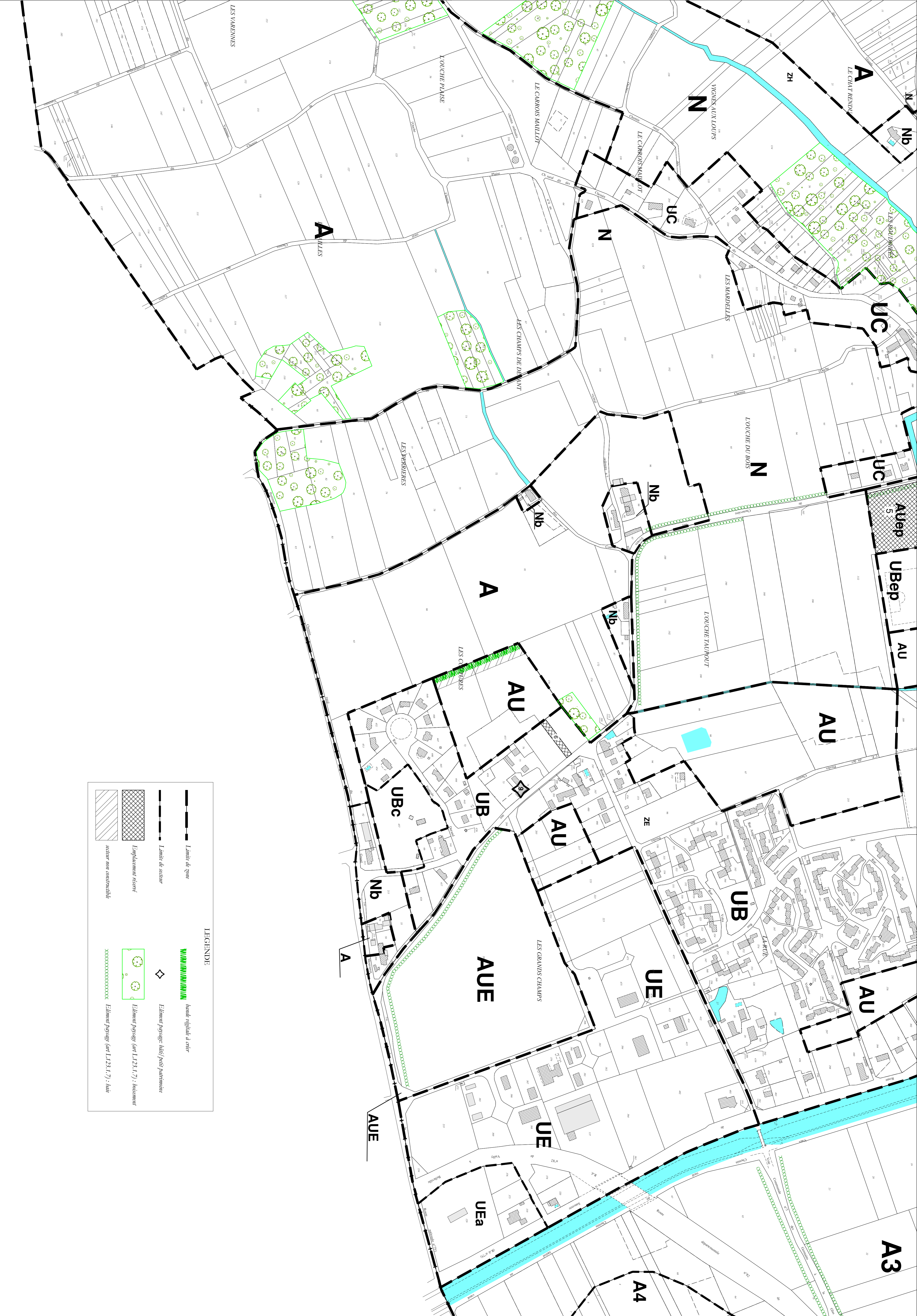
2005-198/6141
 GROUPEMENT URBAIN
 64a, rue Fédérale
 48500 OZEN
 CABINET RAGEY

PLU approuvé le 2 juillet 2009
 Mis à jour le 27 décembre 2000
 Modifié le 26 mars 1998
 POS approuvé le 25 octobre 1989

Echelle : 1/2 500

PLU modifié le 10 mai 2012

PROCEDURE



LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Emplacement réservé
- secteur non inondable
- bande régulée à river
- Elément paysage bâti/peul paysannais
- Elément paysage (art L1231,7) : bâtiment
- Elément paysage (art L1231,7) : bât